

## Procès-Verbal

### Séance du 23 Mai 2024

L' an 2024 et le 23 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire.

**Présents** : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mmes : AUBERTIN Agnès, THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, PERREAU Manuel

**Absent** : Absent(s) ayant donné procuration : M. MARCAND Philippe à M. DEPAILLAT Dominique

**Invité(e)(s)**: Invité(s) :Mme GRAILLOT Sophie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 17/05/2024

**Date d'affichage** : 17/05/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de la Haute-Marne le :  
et publication ou notification faite le même jour.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

### SOMMAIRE

- 1. REMPLACEMENT BATTANT DE CLOCHE - DEL2024\_014**
- 2. TRAVAUX DE VOIRIE - DEL2024\_015**
- 3. TRAVAUX TOITURE GARAGE LOGEMENT COMMUNAL - DEL2024\_016**
- 4. DESIGNATION DES DELEGUES AU SITD - DEL2024\_017**
- 5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. REMPLACEMENT BATTANT DE CLOCHE** -réf : DEL2024\_014

Le battant de cloche étant usé et risquant d'abimer la cloche, il faut procéder à son changement.

Après étude de devis, l'entreprise BODET est retenue pour un montant de 2641 € HT.

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

## **2.TRAVAUX DE VOIRIE** -réf : DEL2024\_015

Après étude de différents devis, l'entreprise COLAS est retenue pour un montant de 23190,40 € HT.

Ces travaux seront faits sur les voies suivantes : chemin de la combre mallet, route de Briaucourt, rue de Stron, chemin de la Perrière, route de Riaucourt, rue des Granges et une intervention devant la porte de la salle polyvalente est également prévue.

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

## **3.TRAVAUX TOITURE GARAGE LOGEMENT COMMUNAL** -réf : DEL2024\_016

Pour le moment un seul devis est arrivé s'élevant à 12 117,54 € HT toutefois la commission travaux attend d'autres devis. De ce fait, le conseil municipal , après délibération, valide le besoin de faire ces travaux et le montant de cette dépense à hauteur du devis déjà reçu. Il donne également pouvoir à M. PERREAU de signer le devis le plus adapté à reception des autres offres.

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

## **4.DESIGNATION DES DELEGUES AU SITD** -réf : DEL2024\_017

Le conseil municipal , après délibération, désigne Mme Audrey THÉVENOT-LABBÉ déléguée titulaire et M. Loïc GOBILLOT délégué suppléant.

***A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)***

## **5.QUESTIONS DIVERSES :**

### **\*VOLETS SALLE POLYVALENTE**

Un seul devis en notre possession et celui-ci ne correspond pas à nos attentes donc le conseil décide d'attendre d'autres propositions .

### **\*VIDEOSURVEILLANCE**

Un projet de vidéosurveillance pour l'aire de jeux et aux entrées de village est actuellement à l'étude . Le but n'étant pas de surveiller les gens mais de protéger nos biens et ceux d'autrui en ayant possibilité de visionner des images en cas de problèmes.

### **\*FLEURS**

Pour cette année la commande est déjà passée mais pour les années à venir le conseil souhaite privilégier les vivaces et arbustes peu gourmands en eau et en entretien .

### **\*PROTECTION INFORMATIQUE**

Le Maire informe les conseillers avoir souscrit une protection informatique, avec surveillance à distance des flux et maintenance, auprès de la société ACCES-DFM de Chaumont. Cela afin d'éviter au maximum les cyber-attaques desquelles de nombreuses petites communes sont désormais victimes... le risque 0 n'existe pas mais le maximum est fait pour nous protéger.

### \*TELEPHONIE

Le Maire propose d'équiper nos agents d'un téléphone portable pro afin que ces derniers ne soient plus obligés de donner leur numéro personnel à tout le monde pour le travail. Ces téléphones pourront aussi, dans certains cas, être utiles aux élus en cas d'absence prolongés des agents. Le Maire est chargé de prendre les forfaits adaptés.

### \*DEMANDE DE LA COMMUNE DE MAREILLES - DEBARDAGE

La commune de Mareilles souhaiterait passer par notre territoire, via un chemin forestier situé vers les parcelles 27/28, pour débarder du bois .

M. DEPAILLAT signale que cette partie a un fort dénivelé et qu'il semble donc compliqué d'accorder ce passage. La commission des bois se rendra sur place avec le Maire de Mareilles et la garde afin de mieux se rendre compte. En tout état de cause, un état des lieux devra être fait et le chemin remis en état si nécessaire. Les conditions d'utilisation devront être strictes.

### \*POMPE DE RELEVAGE

Suite aux pannes réccurentes, des devis ont été demandés. Voir si le problème ne vient pas de la sensibilité du compteur linky.

### \*ELECTIONS LEGISLATIVES DU 09/06

Un appel aux volontaires sera lancé pour les 2 tours.

Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.

Problème : il y a 38 listes et nos panneaux ne peuvent pas accueillir les formats d'affiches obligatoires car ils sont un peu trop petits... Manuel, Thierry, Didier et Loïc vont voir pour procéder à leur modification.

### \*JURÉS D'ASSISE

Darmannes a encore été tirée au sort ... 3 Darmannois ont donc été désignés.

### \*OBUS TROUVÉ

Un obus a été trouvé dans le bois . La procédure veut que la gendarmerie soit immédiatement avertie afin qu'elle sécurise les lieux et fasse procéder à l'enlèvement de l'explosif. Chose faite mais il faudra appeler à la vigilance.

### \*GESTION DE L'EAU PLUVIALE

Suite à 2 nouvelles demandes concernant ce sujet, il est rappelé que la commune ne peut pas prendre en charge toute l'eau pluviale dans son réseau et que les personnes non raccordées doivent la traiter dans leur terrain via un puits d'infiltration ou une récupération.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 05/06/2024



Le Maire

Emmanuel DEPOISSON



La secrétaire de séance  
Mme THEVENOT-LABBE  
Audrey